

FONDS D'AIDE D'URGENCE POUR LES ORGANISATEURS DE COLONIES DE VACANCES ET DE SEJOURS DE DECOUVERTES

ZOOM SUR LES 584 ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES DU FONDS EN 2020-2021 (DU 18 DECEMBRE AU 15 JANVIER)

Rappel :

Au 15 janvier 2021,

584 dossiers retenus pour un montant de 2 734 500 €

NOMBRE D'ASSOCIATIONS	MONTANTS
293	1 500 EUROS
198	5 000 EUROS
46	10 000 EUROS
19	15 000 EUROS
28	20 000 EUROS

1

DONNEES STATISTIQUES INHERENTES AUX 584 ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES DU FONDS D'URGENCE EN 2020-2021

1- L'origine géographique des associations (page 3)

58 % des associations bénéficiaires du fonds d'aide d'urgence sont concentrées sur les régions : Occitanie, Auvergne Rhône-Alpes, Nouvelle Aquitaine, Ile de France et Grand Est.

2- L'origine géographique des associations gestionnaires (page 4)

52 % des associations gestionnaires ayant bénéficié du fonds sont domiciliées en Occitanie, Auvergne Rhône-Alpes, Nouvelle Aquitaine et Grand Est.

3- L'origine géographique des associations organisatrices (page 5)

48,8 % des associations organisatrices ayant bénéficié du fonds sont domiciliées en Auvergne Rhône-Alpes, Occitanie, Ile de France et Nouvelle Aquitaine.

4- L'âge des associations (page 6)

78 % des associations bénéficiaires ont été créées il y plus de 20 ans.

5- Adhésion à une tête de réseau (page 7)

70 % des associations adhèrent à un réseau (L'UNAT a été déclaré comme tête de réseau par 14 % d'entre elles).

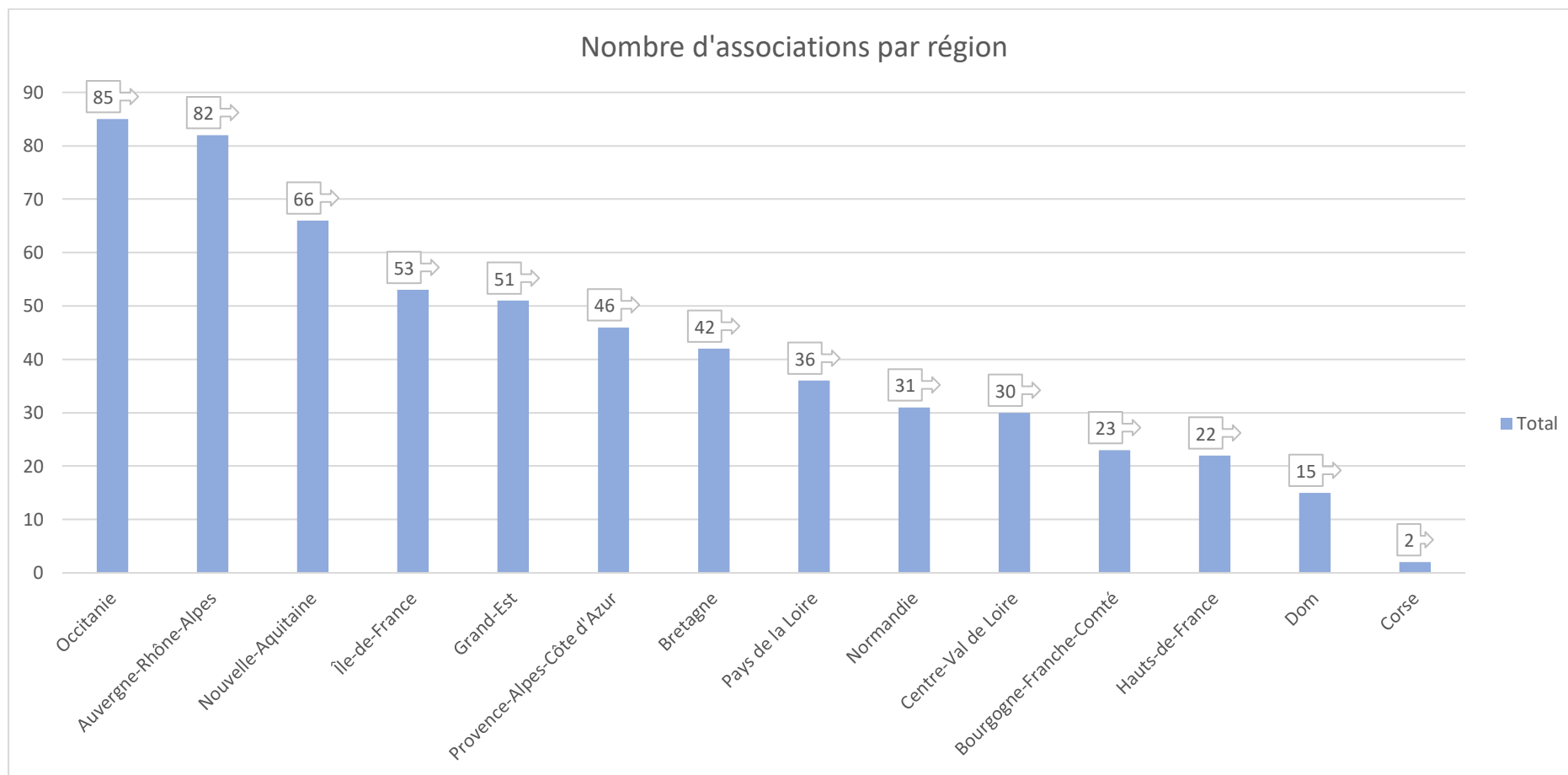
6- Perte de recettes (page 8)

64 % des associations qui ont émarginé au fonds d'urgence, ont essuyé une perte de plus de 100 000 euros.

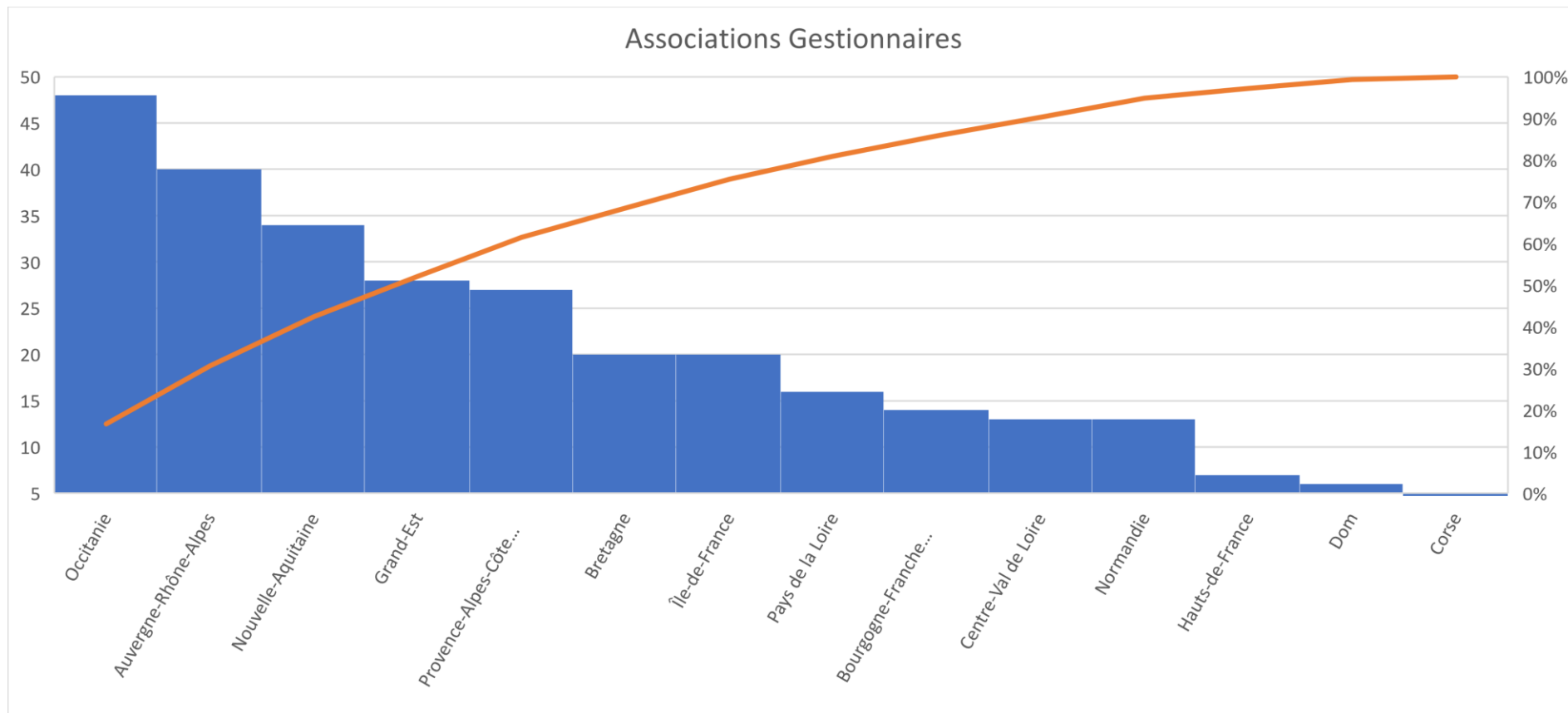
7- Perte de jour/enfant par association (page 9)

72 % des associations ont perdu plus de 100 jours-enfants en 2020.

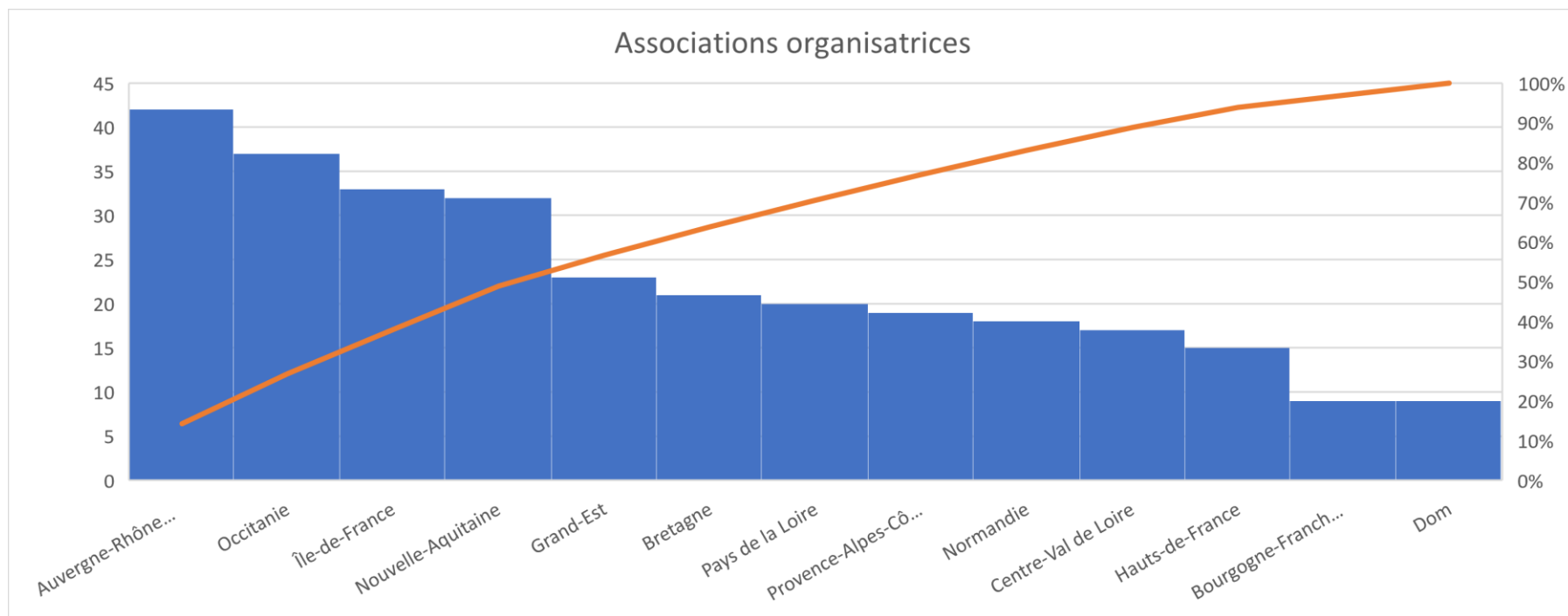
1- L'origine géographique des associations se répartit comme telle:



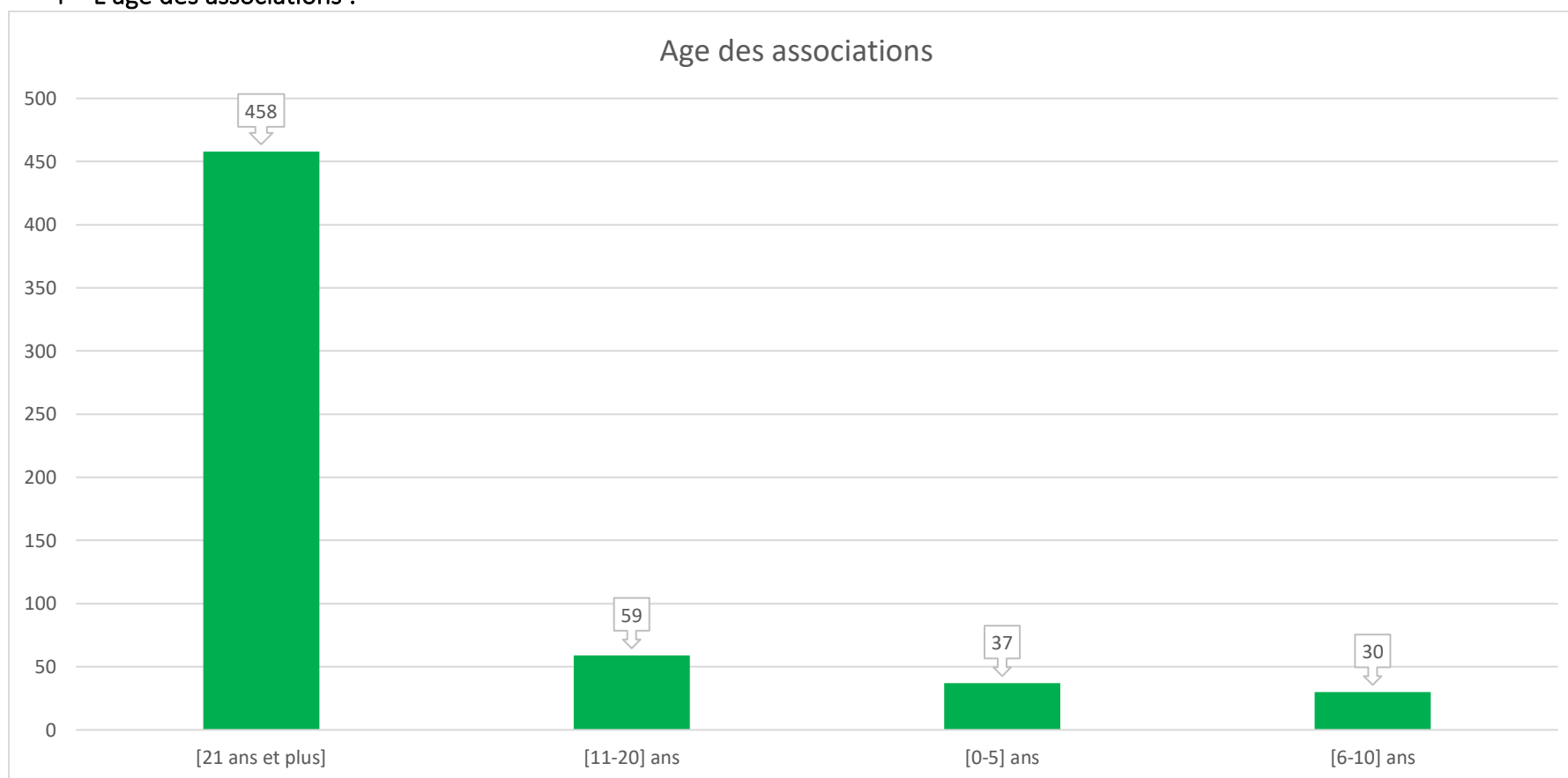
2- L'origine géographique des associations gestionnaires se répartit comme telle :



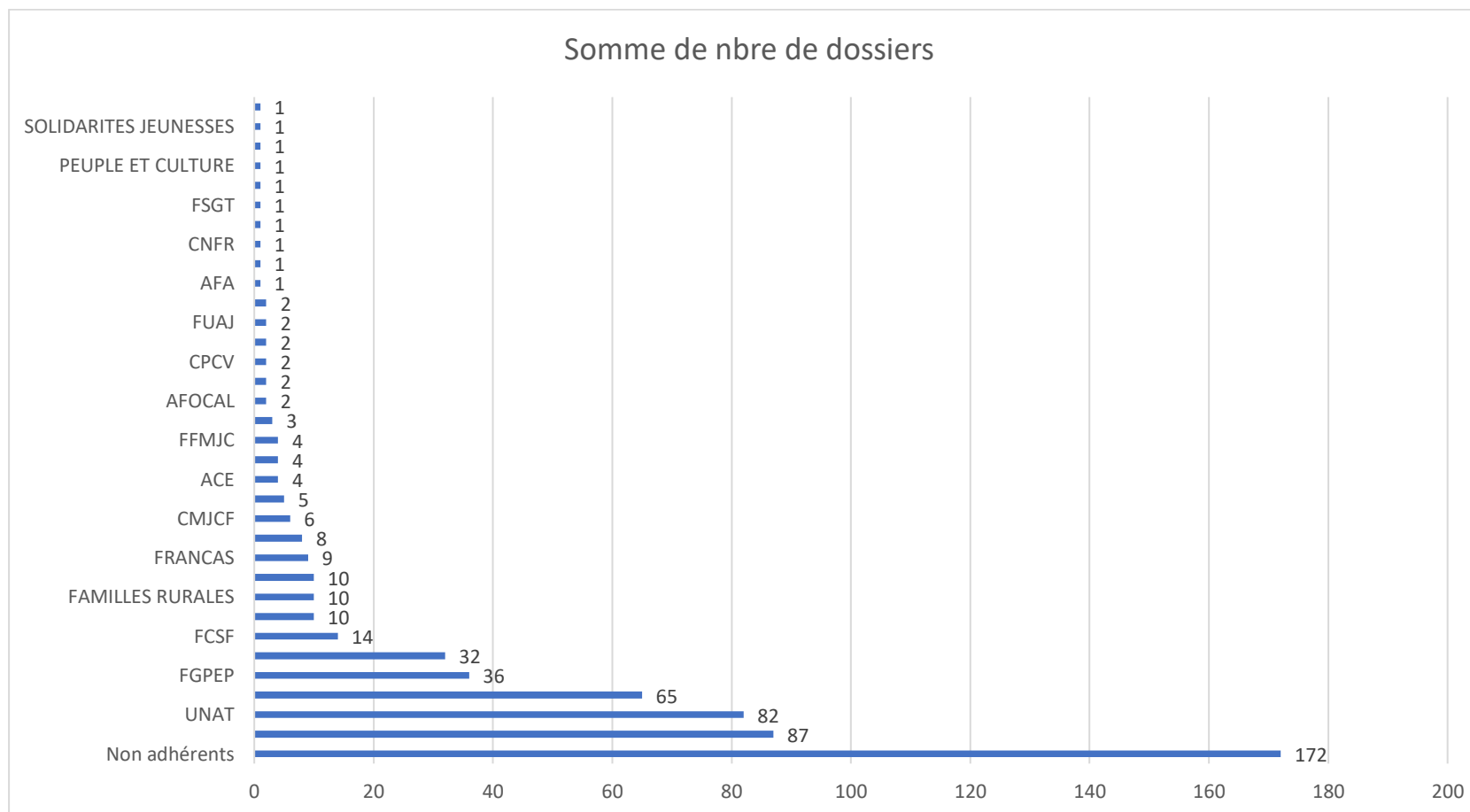
3- L'origine géographique des associations organisatrices se répartit comme telle :



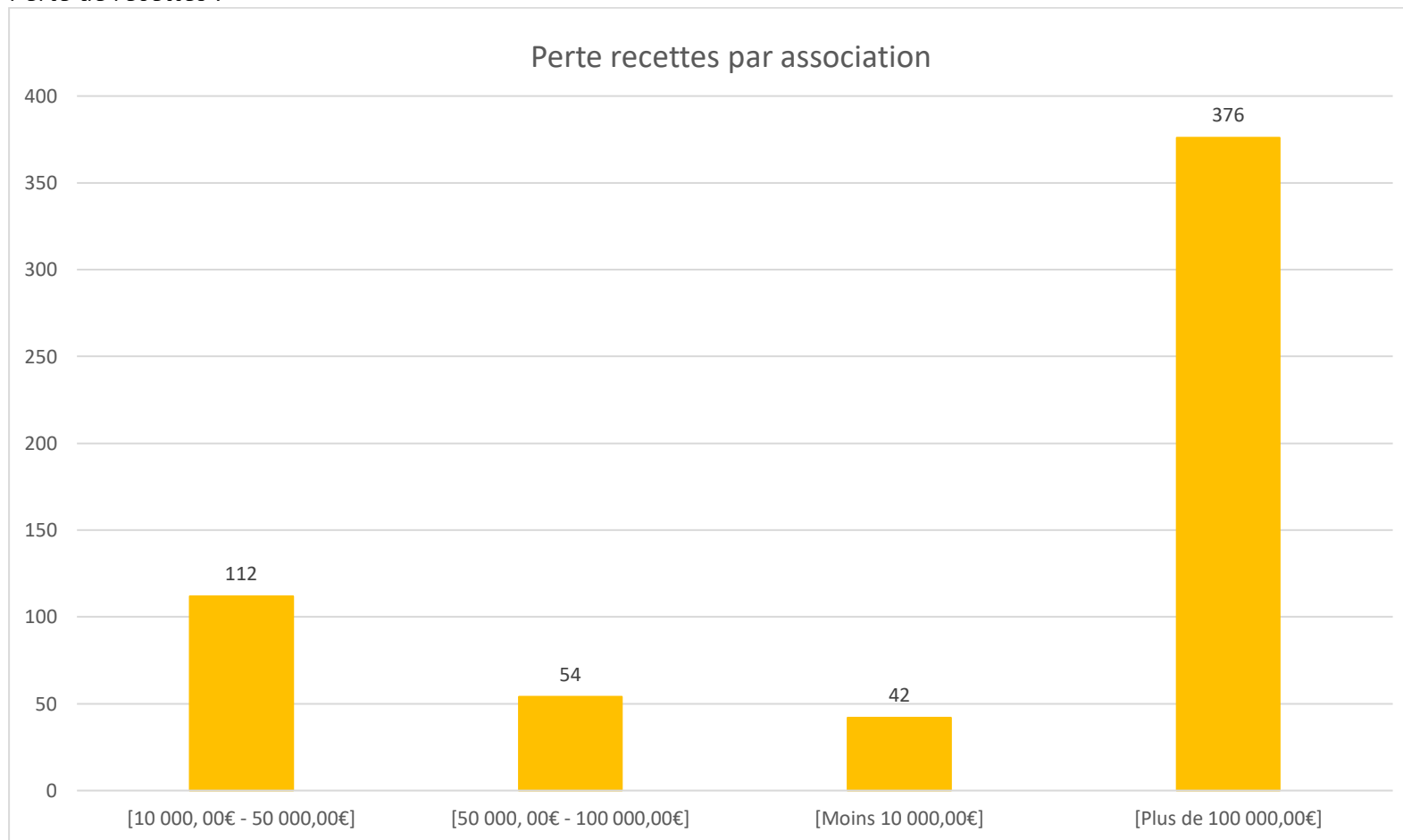
4- L'âge des associations :



5- Adhésion à une tête de réseau :



6- Perte de recettes :



7- Perte de jour/enfant par association :

